© UPSME janvier 2026

Entreprendre en France

Le petit lexique du créateur d'entreprise

Entreprendre en France

Le petit lexique du créateur d'entreprise

© UPSME janvier 26

Un statut associé à un régime …

L'entreprise individuelle

L'entreprise individuelle est un statut juridique dans lequel une personne exerce une activité professionnelle en son nom propre, sans créer de société.

Il n'y a pas de personnalité morale distincte : l'entrepreneur et l'entreprise ne forment qu'une seule entité.

Ce statut se caractérise par une création simple, des formalités allégées et une gestion administrative réduite.

+

Le régime

La micro-entreprise est un régime fiscal et social simplifié applicable à l'entreprise individuelle.

Elle permet à l'entrepreneur de calculer et payer ses cotisations sociales et, le cas échéant, son impôt, en pourcentage du chiffre d'affaires réellement encaissé.
Ce régime se caractérise par des obligations comptables allégées, l'absence de déduction des charges et des seuils de chiffre d'affaires à respecter.

Il est particulièrement adapté au démarrage d'une activité indépendante ou à une activité exercée seule, avec une gestion simple et lisible.

= **La micro-entreprise**

Entreprendre en France

© UPSME janvier 26

Le petit lexique du créateur d'entreprise

Ma « petite entreprise »

SIRENE (de l'INSEE)

Le répertoire SIRENE est la base de données officielle de l'INSEE qui recense toutes les entreprises et établissements en France.

Lors de la création d'une entreprise individuelle, l'INSEE attribue un numéro SIREN et un numéro SIRET. Ces numéros permettent d'identifier l'entreprise auprès des administrations, des clients et des partenaires.

Toute modification ou cessation d'activité est également enregistrée dans le répertoire SIRENE.

SIRET (de l'INSEE)

Le numéro SIRET est le numéro d'identification d'un établissement. Il est composé de 14 chiffres : le numéro SIREN de l'entreprise (9 chiffres) + un NIC (5 chiffres) propre à chaque établissement.

Toute entreprise individuelle dispose au minimum d'un SIRET, attribué par l'INSEE lors de la création.

Le SIRET est obligatoire sur les factures, devis et documents commerciaux.

APE (de l'INSEE)

Le code APE est un code à 4 chiffres et une lettre, attribué par l'INSEE lors de la création de l'entreprise. Il sert à identifier l'activité principale exercée à des fins statistiques.

Le code APE n'a pas de valeur juridique, mais il est utilisé par certaines administrations ou organismes.

En cas d'erreur, l'entrepreneur peut demander sa modification auprès de l'INSEE.

Le petit lexique du créateur d'entreprise

© UPSME janvier 26

Pouvoir naître et exister …

Le CFE

Le centre de formalités des entreprises (CFE) était l'interlocuteur chargé de centraliser les démarches de création, modification ou cessation d'activité.

Depuis le 1er janvier 2023, les CFE ont été remplacés par le guichet unique des formalités, géré par l'INPI.

Toutes les démarches s'effectuent désormais en ligne, sur une plateforme unique, quel que soit le statut ou l'activité.

Ce guichet transmet automatiquement les informations aux organismes concernés (INSEE, URSSAF, impôts, etc.).

La mention « EI »

La mention « EI » identifie officiellement le statut d'entreprise individuelle depuis la réforme entrée en vigueur en 2022.

Elle doit apparaître sur les documents professionnels (factures, devis, courriers) afin d'indiquer clairement la forme juridique de l'activité.

Cette mention permet notamment de distinguer le patrimoine professionnel du patrimoine personnel de l'entrepreneur.

Elle est obligatoire pour toutes les entreprises individuelles, y compris celles relevant du régime de la micro-entreprise.